

La commission Kazakhgate vire au pugilat

- La commission Kazakhgate vote son rapport final ce vendredi.
- Majorité et opposition (surtout Ecolo et SP.A) s'écharpent sur son contenu.
- Le rapport nous apprend que le trio kazakh a découvert la loi qui allait le sauver lors d'un séjour à Courchevel.

Grosse montée de fièvre, jeudi, parmi les membres de la commission d'enquête parlementaire sur le Kazakhgate. La veille, ils s'étaient quittés sans consensus sur le rapport final de leurs travaux. Un vote majoritaire contre opposition viendra sceller, ce vendredi matin, leurs divergences d'appréciation. Mais le président de la commission, le député SP.A Dirk Van der Maelen, n'a pas attendu ce dernier acte formel pour livrer, jeudi, ses propres conclusions. Il a présenté un "rapport alternatif" à des conclusions jugées "décevantes".

D'après le socialiste flamand, "il n'y a pas de preuves, mais des indices" selon lesquels Didier Reynders, vice-Premier ministre MR, et le "réseau bleu" sont à la base de la loi qui permettra au fameux trio kazakh (Patokh Chodiev, Alijan Ibragimov et Alexandre Machkevitch) de se débarrasser de ses ennuis judiciaires en Belgique. Dès janvier 2017, à l'entame des travaux de la commission d'enquête, Dirk Van der Maelen avait déjà tenu des propos similaires en affirmant qu'"on trouve le MR à toutes les étapes du Kazakhgate".

Jeudi, le député a pointé la concordance des événements. Fin 2010, début 2011, c'est le cabinet Reynders qui mettait sur la table du gouvernement (puis du Parlement) une proposition législative visant à élargir la portée de la transaction pénale. Au même moment, l'ex-président du Sénat Armand De Decker (MR) devenait l'avocat belge de Patokh Chodiev. Et

en juin 2011, alors que la loi élargissant la transaction pénale est à peine votée, Chodiev et consorts concluent une transaction de cet ordre avec la justice bruxelloise et, de la sorte, mettent fin aux poursuites pénales qui pesaient contre eux.

"M. Van der Maelen, un cas psychiatrique"

La réaction des libéraux aux propos de Dirk Van der Maelen a été très virulente. "L'obstination de M. Van der Maelen à l'encontre du MR relève du cas psychiatrique", ont-ils réagi jeudi. "Aveuglé par la profonde inimitié qu'il nourrit depuis des années à l'encontre de Didier Reynders, le président Van der Maelen a semble-t-il perdu pied avec la réalité, a ajouté le député MR David Clarinval, membre de la commission Kazakhgate. Il jette en plus l'opprobre sur un homme de manière totalement gratuite [...] Accuser un homme sans preuve est un acte infamant."

Le Kazakhgate est une vaste affaire de trafic d'influence entre la France et la Belgique. Auditionné en mai 2017 par la commission d'enquête, Claude Guéant, ancien secrétaire général de l'Élysée, a confirmé que la France avait monté une équipe d'avocats pour tirer le trio kazakh de ses ennuis judiciaires en Belgique. Armand De Decker en faisait partie. La France répondait ainsi à la demande du Kazakhstan. Dans son rapport final, que "La Libre" a pu consulter, la commission "estime" que l'immixtion française dans les affaires intérieures belges est "inacceptable".

La déontologie d'Armand De Decker

Elle juge aussi durement l'attitude de M. De Decker. L'élu MR, accompagné de Catherine Degoul,

l'avocate française du trio kazakh, s'était rendu le 20 février 2011 au domicile de l'ancien ministre de la Justice Stefaan De Clerck, puis le 22 février à son cabinet, pour évoquer le cas Chodiev. La commission Kazakhgate "estime" qu'il n'est "pas déontologiquement acceptable" que M. De Decker ait utilisé ses fonctions politiques pour solliciter une intervention auprès du ministre de la Justice dans un dossier qu'il traitait en tant qu'avocat. La commission précise toutefois que ces interventions "n'ont pas influencé le processus législatif" de la loi sur la transaction pénale.

David Clarinval soutient ces conclusions. Mais il rejette vivement l'idée selon laquelle le MR aurait été impliqué dans un quelconque complot. Le point de départ de l'enquête sur le Kazakhgate, rappelle-t-il, c'est une note d'un émissaire de l'Élysée, Jean-François Etienne des Rosaies, indiquant que l'Élysée avait accepté la demande du Kazakhstan de venir en aide à Chodiev et ses acolytes. Ce point est donc confirmé.

En revanche, selon M. Clarinval, le reste de la note est complètement "farfelue", comme l'ont démontré, selon lui, les auditions de la commission. M. Etienne des Rosaies indique notamment que les ministres Reynders, De Clerck et Vanackere (Affaires étrangères) ont été "sensibilisés" au cas du trio. Les trois intéressés ont sèchement démenti. Il dit aussi que c'est Catherine Degoul qui a rédigé la loi sur la transaction pénale élargie. Or, c'est complètement faux. Bref, pour le député Clarinval, "la note est truffée d'éléments qui n'ont aucun sens".

Du côté de l'opposition, on ne peut s'empêcher, malgré tout, d'estimer que la majorité s'est contentée du "minimum minimorum" (dixit l'Ecolo Georges Gilkinet) et a édulcoré le rapport final de tous les éléments susceptibles de fragiliser l'un de ses membres, essentiellement le MR ou le CD&V. Un exemple parmi d'autres : l'opposition voulait indiquer qu'Armand De Decker n'avait pas respecté le principe de séparation des pouvoirs. Ce fut refusé.

Antoine Clevers

Révélation

Le trio kazakh découvre la loi qui le sauvera depuis Courchevel

Pistes de ski. Tout le Kazakhgate tourne autour de la volonté de la France de sortir le trio kazakh de son pétrin judiciaire en Belgique. La commission d'enquête a ainsi appris un élément intéressant de la ligne du temps. Dans le rapport qui sera voté ce vendredi, on lit ceci : "Il ressort d'informations communiquées à la commission que M^{me} Catherine Degoul a rencontré M. Alijan Ibragimov, Alexander Machkevitch et Patokh Chodiev aux alentours du 23 février 2011. Lors de cette rencontre, M^{me} Degoul évoque une loi qui est examinée au Parlement belge et qui peut les aider à trouver une solution à leurs problèmes judiciaires." Selon nos informations, la réunion a eu lieu à Courchevel. C'est déjà dans cette station de ski française que M^{me} Degoul avait obtenu, en janvier 2010, le mandat du trio pour assurer sa défense.

La date du 23 février est importante. Catherine Degoul et Armand De Decker (élu MR), en sa qualité d'avocat belge de Patokh Chodiev, se sont rendus le 20 février au domicile du ministre de la Justice Stefaan De Clerck (CD&V), puis le 22 février à son cabinet, notamment pour évoquer la possibilité d'un élargissement de la loi sur la transaction pénale – loi qui sera utilisée par le trio en juin 2011 pour mettre fin aux poursuites contre lui. Dans la foulée de cette double visite, M^{me} Degoul a donc informé Chodiev et consorts qu'une future modification législative allait peut-être leur venir en aide. Le texte en question ne sera pourtant déposé et voté en commission de la Chambre que le 3 mars. **A. C.**

La
commission
d'enquête
juge
durement
l'attitude
d'Armand
De Decker.

“Armand De Decker peut-il rester ministre d’Etat?”

La responsabilité d’Armand De Decker est évidente dans le Kazakhgate, estime le député Ecolo Georges Gilkinet, membre très actif de la commission d’enquête. Ce qu’il a fait est grave. La justice dira s’il a une responsabilité pénale. Mais, politiquement, il a commis des fautes. Je ne comprends pas que le MR le soutienne encore. Je trouve qu’il faut se demander s’il peut conserver son titre de ministre d’Etat. Son statut doit être remis en question, indépendamment de la vérité judiciaire.”

Contrairement à ce que disait le PS mercredi, M. Gilkinet estime, lui, que “la commission Kazakhgate n’a pas été inutile”. Selon lui, “les auditions ont permis de confirmer qu’il y avait bien une affaire d’Etat. Le problème, c’est que la majorité (MR, N-VA, CD&V, Open VLD) ne nous a pas permis de terminer correctement le travail. Elle a refusé de voir des évidences, elle a écarté des éléments dérangeants et rejeté des conclusions à la hauteur des faits. Par exemple, elle se contente de parler d’une simple immixtion de la France dans les affaires intérieures de la Belgique, alors qu’il s’agit bien d’une ingérence. La France a voulu influencer notre justice. Les conclusions de la commission d’enquête ne sont pas à la hauteur de la gravité des faits. Cela dit, on n’est pas à la fin de l’histoire. La commission d’enquête, le travail des journalistes, les enquêtes judiciaires en France et en Belgique, chacun apporte sa pièce au puzzle. Non, le Kazakhgate n’est pas fini”.

A. C.

“Ecolo et le SP.A cherchent à se faire mousser”

Armand De Decker a eu une attitude déontologiquement inacceptable, poursuit le libéral. De nouveau, il n’y a qu’Armand De Decker qui a joué un rôle, mais en tant qu’avocat. Dire que le MR est à toutes les étapes du Kazakhgate (comme l’affirmait Dirk Van der Maelen, le président de la commission d’enquête, Ndlr), c’est faux ! Si Ecolo et le SP.A disent cela, c’est seulement parce qu’ils cherchent à se faire mousser et parce qu’ils ne peuvent pas se dédire par rapport à ce qu’ils présentaient comme étant un grand complot. PS et CDH ont voté des passages du rapport avec la majorité. Il n’y a qu’Ecolo et le SP.A qui ont toujours voté contre.”

“Le MR est absent du processus judiciaire

A. C.